

Politique alimentaire nationale

et les intérêts des producteurs au niveau de l'élaboration de la politique alimentaire et des programmes.

2. Le gouvernement fédéral refuse:

a) des contingents d'importation et des droits de douane statutaires accordant une protection relativement forte ou permanente (et, partant, des prix à la consommation artificiellement élevés) pour certains produits alimentaires;

b) des subventions à la consommation permanentes ou à long terme, des systèmes de double prix ou des contrôles à l'exportation qui risquent de coûter cher et de bouleverser le marché, bien que des subventions provisoires à court terme puissent être efficaces dans le cas de certaines denrées de base et dans des situations précises.

3. Le gouvernement fédéral croit que:

a) les programmes généraux de soutien du revenu déjà en place (assurance-chômage, pensions, indexation) sont suffisants pour permettre au Canadien moyen de bien s'alimenter de façon nutritive;

b) le consommateur marginal ou pauvre au Canada connaît des problèmes de revenu spéciaux que l'on résoudra grâce à des moyens spéciaux mis en œuvre dans le contexte d'une étude sur la sécurité sociale.

Il poursuit en parlant des répercussions qu'auraient les mesures prises dans ces divers secteurs touchant la consommation, et c'est là que le débat devient intéressant:

—Rendre les systèmes de gestion des prix des produits laitiers, des œufs et de la volaille plus compatibles avec les intérêts du consommateur;

—Faire représenter les consommateurs au sein de tous les offices de produits alimentaires ou les organismes de réglementation nationaux...

Lorsqu'on commence à aborder ce genre de questions, le gouvernement pourrait au moins, que diable, tenir un débat public avant de prendre des décisions qui touchent les moyens d'existence mêmes de nombreux Canadiens et qui risquent de susciter bien des mécontentements. Nous devrions pour le moins demander la tenue d'un débat national. Le rapport poursuit en parlant de supprimer les conflits d'intérêts au niveau de la gestion des offices et des organismes, et je cite:

—la redistribution possible des fonctions ministérielles;

—au cours d'une période raisonnable de temps, réviser la liste de contrôle des importations et tous les tarifs précis dont sont frappés les produits alimentaires en vue de les éliminer éventuellement;

—supprimer l'interdiction d'importer la margarine;

—la possibilité d'abroger automatiquement la loi sur les licences d'exportation et d'importation pour ce qui est des licences individuelles d'importation;

—supprimer le régime de double prix pour le blé...

Il serait fort intéressant, non seulement pour les producteurs mais aussi pour les consommateurs, de supprimer le régime de double prix pour le blé dans notre pays. Au risque de méconter encore une fois les consommateurs, le rapport propose de supprimer la subvention pour le lait écrémé et déclare que les Canadiens disposent de programmes suffisants de soutien du revenu, comme l'assurance-chômage, et le reste. Selon le rapport, cette sécurité étant acquise, nous n'avons pas besoin de révision dans ce secteur. Les auteurs évoquent ensuite les préoccupations des producteurs et la nécessité pour le gouvernement d'affecter des crédits à la recherche et à la mise au point de nouvelles variétés de produits améliorés à forte teneur en protéine, qui soient adaptées au Canada. Le rapport suggère ensuite au gouvernement fédéral d'établir de concert avec les provinces des programmes visant à protéger et à stimuler le marché national et souligne que le secteur agro-alimentaire et son amélioration ont toujours été et demeurent un instrument de développement régional.

● (1710)

Voici quelques-uns des sujets de préoccupation des producteurs: le Canada consacre au total 100 millions de dollars à la recherche et au développement, dont 70 millions vont aux traitements et salaires; les programmes nationaux de protec-

tion de la santé et de contrôle de la qualité sont insuffisants; une politique nationale de transport des aliments sur le marché intérieur et d'exportation s'impose; nous avons aussi besoin d'une politique commerciale appropriée, de régimes nationaux d'assurance-revenu, etc. Un peu plus loin, le mémoire aborde la question de l'affectation des terrains et signale l'urgence d'une politique nationale dans ce domaine. A cette fin, il demande la modification de la loi sur l'examen de l'investissement étranger et le resserrement des conditions d'admission des travailleurs étrangers pour favoriser le progrès et la mécanisation du domaine agricole. Parmi les préoccupations des producteurs, le rapport signale encore la nécessité d'un système complet d'information sur la production et la commercialisation, et celle d'assurer la stabilité du revenu des agriculteurs. Il semble rejeter l'idée que les offices de commercialisation soient un moyen d'atteindre ce but et favoriser la diminution du rôle dévolu à ces offices.

Ils disent que la solution générale à l'instabilité des revenus pour les agriculteurs dont la production est moyenne résidera dans une combinaison de régimes d'assurance-récolte et d'assurance-revenus auxquels cotiseront l'agriculteur et le gouvernement, et de rentes d'étalement des revenus autorisées aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu. Ils font une observation intéressante au sujet de l'industrie laitière quand ils disent qu'il s'agit d'un problème particulier qui, étant donné l'incidence de 600 millions de dollars qu'il aura sur la trésorerie publique pour l'année financière 1976-1977, doit être résolu dans le contexte de la période d'après-contrôles, et qu'il y aurait lieu de faire une analyse de la politique laitière à long terme et d'étudier la possibilité du financement fédéral-provincial d'une étude indépendante sur cette industrie.

A propos des œufs et de la volaille, ils soulignent la nécessité d'examiner l'opportunité de la gestion de l'offre associée à l'administration des prix sous la couverture d'une loi nationale de commercialisation des produits agricoles. Ils parlent encore d'un certain nombre d'autres points qui ne sont probablement pas tout aussi importants. Voici par exemple ce que dit le rapport à la rubrique «commercialisation»:

Le gouvernement fédéral croit que les offices de commercialisation ne sont pas synonymes de gestion de l'offre ni d'administration des prix, et ne devraient pas servir de moyens de stabiliser ou accroître directement les revenus. Certains offices de commercialisation ont un effet positif sur le système de production alimentaire, mais leurs activités entrent directement en conflit avec les mécanismes de gestion de l'offre.

Le gouvernement fédéral collaborera avec les gouvernements provinciaux en vue de continuer à réduire au minimum les obstacles aux échanges interprovinciaux de produits alimentaires.

Le gouvernement fédéral collaborera avec les gouvernements étrangers en vue de réduire les obstacles internationaux au commerce des produits alimentaires.

Ils attirent ensuite l'attention sur toute une série d'incidences dans le domaine des permis d'exportation et d'importation et dans celui du commerce international. Ils font valoir la nécessité de revoir, de clarifier et possiblement d'accroître l'efficacité de la loi nationale sur les offices de commercialisation des produits agricoles. Je ne sais pas ce qui se passe à ce sujet au cabinet, mais une de nos publications agricoles faisait état il y a deux semaines d'une intéressante rumeur voulant que l'application de la loi nationale sur les offices de commercialisation des produits agricoles soit confiée au ministre de la Consommation et des Corporations. Si tel est le cas, faut-il s'étonner si le ministre de l'Agriculture est de plus en plus grognon lorsqu'il répond aux questions à la Chambre? Il